

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée puis tenue le 2 novembre 2018, à la salle municipale de l'hôtel de ville, à compter de 13h.

| | | |
|-----------------|------------------|------------|
| Sont présents : | Pierre Flamand | Maire |
| | Serge Piché | Conseiller |
| | Alain Lachaine | Conseiller |
| | Éric Paiement | Conseiller |
| | Normand Bernier | Conseiller |
| | Pierre Lamoureux | Conseiller |
| | Yves Prud'homme | Conseiller |

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Pierre Flamand.

Est également présente Mme Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : nil

RÉSOLUTION NO : 2018-11-6929

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 13h11.

ADOPTÉE

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION NO : 2018-11-6930

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Mention à l'effet que les avis de convocation ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de contrat – Construction d'un bloc sanitaire
5. Demande d'autorisation pour la tenue d'une activité spéciale – La course du père Noël
6. Modification de la résolution n° 2018-10-6912
Installation de nouvelles portes – Garage rue du Pont
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-11-6931

OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION D’UN BLOC SANITAIRE

ATTENDU que la directrice générale par intérim a lancé un appel d’offres sur invitation, suite à l’approbation du Conseil municipal par la résolution n°2018-09-6896, pour la construction d’un bloc sanitaire, rue de la Montagne;

ATTENDU que l’ouverture des soumissions s’est déroulée à l’hôtel de ville de Lac-des-Écorces le vendredi 2 novembre 2018 à 9h;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, prix toutes taxes incluses, à l’heure légale d’ouverture des soumissions, soit :

| | |
|---|---------------|
| Construction Pierre-Alexandre Moreau inc. | 102 902.62 \$ |
| Les Constructions Gaétan Pauzé inc. | 86 231.25 \$ |
| Construction Pauzé & Fils inc. | 94 754.97 \$ |

ATTENDU que les trois soumissions ont été analysées pour vérifier leur conformité et que toutes les trois répondent aux critères énoncés dans le devis d’appel d’offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer le contrat à Les Constructions Gaétan Pauzé inc. puisque son prix de 86 231.25 \$, taxes incluses, est le plus bas et que sa soumission est conforme en tout point.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-11-6932

**DEMANDE D’AUTORISATION POUR LA TENUE D’UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE
LA COURSE DU PÈRE NOËL**

ATTENDU que Mme France Meilleur, éducatrice physique, désire organiser une activité spéciale pour les 106 élèves des écoles St-Gérard de Kiamika et St-Joseph de Val-Barrette, laquelle consiste à les mettre au défi de courir pour le plaisir, déguisé en père Noël, une distance de 1.1 km dans les rues de Val-Barrette;

ATTENDU que ladite activité se déroulera le vendredi 7 décembre 2018 en avant midi, plus précisément entre 10h30 et 11h;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie Rivière Kiamika (SSIRK) sera présent afin d’assurer un contrôle de la circulation aux accès et aux intersections des routes visées par l’événement;

ATTENDU que Madame Meilleur doit obtenir une autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l’Électrification du Transport (MTMDET) pour la tenue d’une telle activité et que préalablement, la Municipalité doit donner son accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’informer, par la présente résolution, Madame France Meilleur et le MTMDET que la Municipalité de Lac-des-Écorces est d’accord avec la tenue de cette activité spéciale prévue le vendredi 7 décembre prochain en avant midi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-11-6933

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION N° 2018-10-6912

INSTALLATION DE NOUVELLES PORTES – GARAGE RUE DU PONT

ATTENDU qu'une erreur s'est produite dans la soumission de Fenomax concernant l'achat et l'installation des deux portes de garage pour le garage de la rue du Pont;

ATTENDU que le prix pour les deux portes est 8 862.98 \$ plus taxes et non pas 4 831.49 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution n° 2018-10-6912 en inscrivant le montant de 8 862.98 \$, taxes en sus, au lieu de 4 831.49 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NO : 2018-11-6934

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 13h51.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Nathalie Labelle
Directrice générale par intérim

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire